

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1813)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Gille

ARTICLE 4

À l'alinéa 26, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« , selon le cas, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.